

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Meunier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c8baaa536307ab1e820800ed>

Date d'obtention : 2026-08-24 18:53:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La démarche claire est bien indiquée dans la trousse Sexto. Il faut suivre ce procédurier correctement et en ordre afin que l'intervention soit complète et dirigée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'intervenir correctement dans une situation de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre l'ordre précis des questions et ne pas dérouter de celles-ci.